



# DIETRICH

CONTRÔLE FORMATION

*Votre sécurité c'est notre métier*

Programme de formation  
**Contrôleur Technique Législatif**

# Contrôleur d'accessoires de levage et de halage

**Formacode : 22254 - 31676**

Nos REF : DECRET DU 2 DECEMBRE 1998 ABROGEANT  
DANS SA MAJEURE PARTIE L'ARRETE DU 30 JUILLET 1974  
REF : CODE DU TRAVAIL R 4323.55 57 (ancien R 233-13-19)

## Qualification

- Certificat de Contrôleur Technique Législatif délivré par Dietrich Contrôle Formation

## Durée & Tarif

- 3 journées
- Nous consulter

## Pré-requis

- De très bonnes connaissances générales
- Pour les entreprises : Avoir une délégation de Pouvoir Sécurité

## Public

- Tout public, tout secteur
- Demandeurs d'emploi
- Reconversion professionnelle



## METIER-MISSION

### TACHES :

- Organiser les mises en sécurité
- Mettre en application l'Adéquation Constructeur
- Faire les mises en conformité :
  - le Code du Travail,
  - les Normes Françaises
  - les Normes Européennes
  
- Faire des visites Techniques Périodiques
- Elaborer des Rapports de Contrôle circonstanciés
- Faire un Contrôle Visuel
- Faire des Contrôles avec des outils
- Faire des Contrôles : Mécanique - Hydraulique - Electrique
- Faire apparaitre les dysfonctionnements

## COMPETENCES QUALITES

### Doit Montrer :

- Des qualités Techniques suffisantes }
  - Electrique,
  - Hydraulique
  - Mécanique
  
- Le sens de l'autonomie
- Un esprit d'initiative
- Avoir de la méthode et rigueur
- Etre pragmatique
- Etre autonome

SAS DIETRICH CONTROLE & FORMATION - 31, avenue Jean-François Champollion 31100 TOULOUSE

Tél : 05.61.50.29.42 - e-mail : [emmanuel@dietrich-contrôle-formation.fr](mailto:emmanuel@dietrich-contrôle-formation.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°733107308 31 auprès du préfet de région de Midi Pyrénées.

SIRET : 800837395 00030 - NAF : 7120 B

Version 3 – Maj janvier 2025



# DIETRICH

CONTROLE FORMATION

*Votre sécurité c'est notre métier*

- Avoir de la mémoire
- Avoir du sang froid résistance aux pressions
- Confiance en soi
- Etre pédagogue
- Bon esprit d'analyse et de synthèse
- Conscience professionnelle
- Capacité de recul et d'analyse
- Capacité rédactionnelle
- Savoir où trouver la réglementation applicable
- Utiliser les outils bureautiques

## DEVENIR CONTROLEUR TECHNIQUE LEGISLATIF

- Représenter l'Entreprise qui attribue une délégation de pouvoir de Contrôleur Technique Législatif en interne

### 1) Accepter une délégation de pouvoir

Le dirigeant (délégrant) s'exonère de la responsabilité pénale par transfert à un subordonné (le délégataire) à la condition expresse que le délégataire soit une personne pourvue de la **compétence**, de **l'autorité**, des **moyens nécessaires et de l'acceptation signée**.

#### Conditions de validité

Compétence

Moyens

#### Périmètre de la délégation

Indépendance

Temps limité

Objet défini

Espace géographique fixé

SAS DIETRICH CONTROLE & FORMATION - 31, avenue Jean-François Champollion 31100 TOULOUSE

Tél : 05.61.50.29.42 - e-mail : [emmanuel@dietrich-controle-formation.fr](mailto:emmanuel@dietrich-controle-formation.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°733107308 31 auprès du préfet de région de Midi Pyrénées.

SIRET : 800837395 00030 - NAF : 7120 B

Version 3 – Maj janvier 2025



## 2) Accepter la responsabilité de ses prises de décisions

### a) La responsabilité pénale

**Art. 222-19** Le fait de causer à autrui, par **maladresse, imprudence, inattention, négligence** ou **manquement à une obligation de sécurité** ou de **prudence** imposée par **la loi** ou **les règlements**, une incapacité totale de travail pendant **plus de trois mois** est puni de **deux ans** d'emprisonnement et de **30000€** d'amende.

En cas de **manquement délibéré à une obligation de sécurité** ou de **prudence** imposée par la loi ou les règlements, les peines encourues sont portées à **trois ans** d'emprisonnement et à **45000€** d'amende.

**Art.222-20** Le fait de causer à autrui par un **manquement délibéré à une obligation de sécurité** ou de **prudence** imposée par **la loi** ou **les règlements**, une incapacité totale de travail d'une durée **inférieure ou égale à trois mois**, est puni **d'un an** d'emprisonnement et de **15000€** d'amende.

**Art.22-21** Les **personnes morales** peuvent être déclarées responsables pénalement dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies aux articles 222-19 et 222-20.

### b) La responsabilité civile

La responsabilité civile ne décharge pas le délégant.

La délégation n'est ni totale, ni permanente

## 3) Chercher des mesures correctives

C'est faire le point des dangers possibles et apporter des solutions

## 4) Chercher des mesures efficaces pour la santé et la sécurité

C'est mettre en application ses prérogatives



## I - BUT

### **1) Intégrer les règles rigoureuses de la prévention.**

Apprendre l'évolution méthodique imparable permettant la transcription du contrôle strict et sévère en adéquation avec :

- ✓ Normes Françaises-
- ✓ Normes Européennes-
- ✓ Code du travail
- ✓ Normes Constructeur
- ✓ Normes Fabricants
- ✓ Faire la différence entre

- le Droit Objectif
- le Droit Subjectif

- Savoir lire :

- Les Codes
- Les Normes

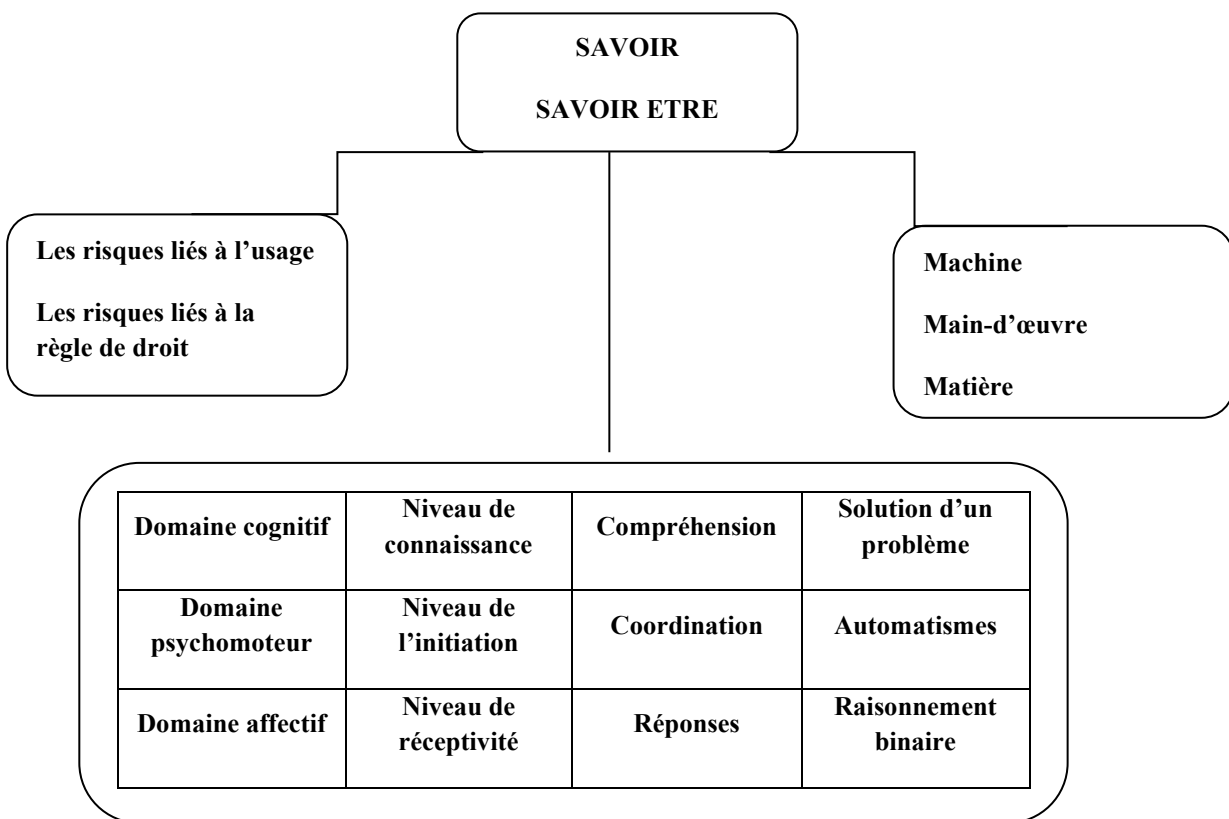
- Savoir mettre en application les Codes et les Normes

- Savoir faire les Rapports circonstanciés

- Savoir faire les Registres de Sécurité

## II - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

### SAVOIR-SAVOIR ETRE-SAVOIR FAIRE





Savoir : Définir un ensemble de connaissances ou d'aptitudes reproductives acquises par l'étude ou l'Expérience (Processus Cognitif)

Savoir être (qualités personnelles) capacité de produire des actions et des réactions adaptées à l'environnement humain.

Savoir spécifique en situation d'Acteur Social (contrôle émotionnel / contrôle comportemental)

Savoir faire : désigne l'ensemble des compétences opérationnelles liées à l'exercice d'une profession

- 1 - Privilégier la sécurité aux lobbyings commerciaux ou aux pressions hiérarchiques.
- 2 - Maîtriser une situation difficile concomitante aux impératifs de chantier.
- 3 - Communiquer, avoir les arguments nécessaires pour imposer sans froisser.
- 4 - Organiser rationnellement le travail en respectant la qualité des contrôles, les besoins des chantiers et la déontologie du métier de contrôleur technique législatif.
- 5 - Faire appliquer les consignes internes en vigueur dans l'entreprise, sur les chantiers et sur la voie publique.
- 6 - Connaître les conséquences pénales du comportement individuel (atteintes involontaires à l'intégrité de la personne).
- 7 - Ne raisonner qu'en binaire avec un esprit cartésien.
- 8 - Maîtriser la profession qui permet **l'anticipation sécuritaire**.
- 9 - Connaître les textes législatifs inhérents à la sécurité des hommes, des machines et de l'environnement.
- 10 - Savoir actualiser et réactualiser ses connaissances.
- 11 - Connaître les appareils et les machines à contrôler :
  - La courbe des charges
  - Les minima
  - Les maxima Dans le cas le plus défavorable
  - Les essais dynamiques
  - Les essais statiques
  - Le moment de renversement
- 12 - Connaître les risques propres à ces appareils.

- |               |   |              |
|---------------|---|--------------|
| - Systémiques | } | Par analogie |
| - Sélectives  |   | A fortiori   |
| - Rigoureuses |   | A contrario  |
| - Objectives  |   |              |



Systémique : s'attache plus aux échanges qu'à l'analyse du système (organisation du travail dans l'entreprise)

Sélective : qui fait un choix. Processus par lequel on choisit de se souvenir et de se concentrer sur les preuves favorables

Rigoureuse : qui fait attention avec précision

Objective : but ou finalité que l'on s'est fixé et qui doit être finalisé

Fortiori : pour une raison plus forte

Analogie : similitude entre les choses ou les idées de nature différente

## **1 CONTENU PRATIQUE**

### **1.1 SUR MACHINE**

- Les points visuels
- Les points visuels spécifiques.
- Contrôleur Etat de Charges (C.E.C).

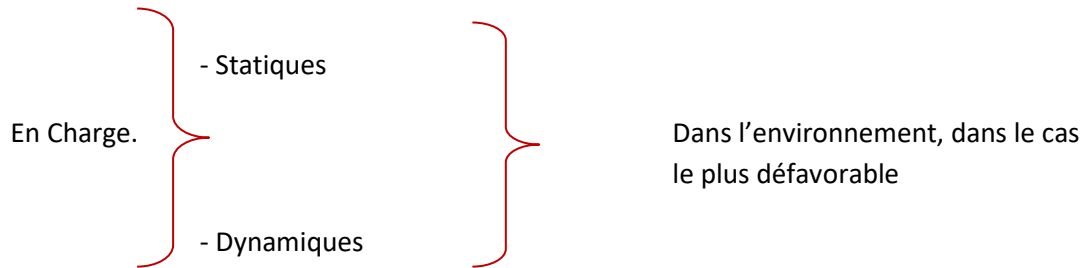
Les fins de courses :

- Electriques
- Hydrauliques
- Mécaniques
- Arrêt d'urgence
- Arrêt
- Mise en route.
- Les valves d'équilibrage.
- L'hydraulique (fonctionnement).



- L'électrique (fonctionnement).
- Le pneumatique.
- La Mécanique.
- La Mécanique (fer, acier, torsion, compression, flexion, cisaillement).
- Les organes supplémentaires pour circuler sur la route (code de la route).

**Les Essais :**



- Mise en service – Contrôle périodique.
- Fréquences des contrôles.
- Rapport entre les documents écrits et les textes.
- La signature, l'engagement.

**2 Critiquer :**

- Faire preuve d'analyse et de synthèse objective set subjectives.
- Montrer qu'il s'est approprié les connaissances et qu'il a intégré les concepts en rédigeant un plan pour la structure des idées

**Définir :**

- Son statut
- Son rôle :
  - Monsieur le Préventeur Sécurité
  - Apurer la qualité avant de passer à la quantité.
- Sa fonction de contrôleur technique législatif.
- Ses attributions.
- Ses compétences.



- Son pouvoir dans :

- Le temps

- L'espace

- Ses limites, être juge et partie.

- Le stagiaire démontrera qu'il a :

- Le recul nécessaire à l'analyse d'une situation en fonction des règles et lois en vigueur.

- La qualité de rédaction et de communication.

Alternance de théorie et de nombreux exercices d'application sur votre site

Participation active en débats contradictoires (il n'y a pas de questions sans réponse)

Projection : textes, code du travail, normes

Distribution de supports pédagogiques sur papier

Devoirs personnels :

- Evaluation permanente

A l'issue de la formation, les participants devront :

**Par rapport aux machines :**

<b>SAVOIR</b>	}	◆ - Aux normes
<b>SAVOIR ETRE</b>		
<b>SAVOIR FAIRE</b>		◆ - Au législatif



### **3 CONDITIONS ET ATTRIBUTIONS**

L'entreprise ou les personnes individuelles responsables d'une demande de stage devront prévenir Monsieur DIETRICH, responsable du département FORMATION de leur intention suffisamment à l'avance, afin que celui-ci puisse programmer la session dans les meilleures conditions ou monter les dossiers de prise en charge.

- Chaque candidat sera soumis à un test d'évaluation théorique et pratique en fin de stage.
- Dans le cadre de l'entreprise, un représentant pourra être présent à n'importe quel moment du stage, s'il le désire.
- La session sera close par une évaluation du stage (théorique et pratique), afin de valider les acquis des compétences et obtenir une qualification « **du métier** ».

Un certificat de **Contrôleur Technique Législatif d'accessoires de levage et de halage** délivrée par Monsieur **DIETRICH** sanctionnera le **Savoir, Savoir Faire, Savoir-Etre**.

### **4 PRE-REQUIS**

**Dans l'entreprise concernée :**

- **Etre** désigné par l'employeur
- **Avoir** une délégation de Pouvoir Sécurité
- **Avoir** de très bonnes connaissances en général.

### **5 MODALITES ET TARIFS**

**Le recyclage se déroulera sur 1 journée**

Horaire 8h00 – 12h00

14h00 – 17h00

Tarif Nous consulter





**DIETRICH**  
CONTRÔLE FORMATION

*Votre sécurité c'est notre métier*